

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 MAI 2018**

Présent-e-s :

| | |
|-----|---|
| Mme | Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Présidente |
| M. | Jean-Claude KORMANN, Vice-Président |
| M. | Farid BEN-SLIMANE |
| M. | Rocco DE LUCA |
| M. | Samuel DUNANT |
| M. | Miguel-Jose FERNANDEZ-VILLACANAS |
| M. | Nicolas FOURNIER |
| M. | Yvan GUILLAUME |
| Mme | Antoinette HOFER |
| M. | Roger JACCARD |
| M. | Sebastiano MALGIOGLIO |
| Mme | Barbara MARINI LOPES SILVERIO |
| Mme | Kaya PAWLOWSKA |
| Mme | Julie PERADOTTO |
| M. | Jean Carlo TABOADA |
| Mme | Elisabeth ULDRY FROSSARD |
| M. | Didier VATTER |
| M. | Yves ZEHFUS |

Excusé-e-s :

| | |
|----|--------------------------|
| M. | Guillermo Orestes SIRENA |
|----|--------------------------|

Conseil administratif :

| | |
|-----|--|
| Mme | Elisabeth GABUS-THORENS, Maire |
| Mme | Sylvie JAY, Conseillère administrative |
| M. | Dinh Manh UONG, Conseiller administratif |

Verbaliste :

| | |
|-----|-----------------------|
| Mme | Janine BELAHBIB-DEGEN |
|-----|-----------------------|

Assiste :

| | |
|----|-------------------------------|
| M. | Eric KUNZ, Secrétaire-général |
|----|-------------------------------|

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. Election du bureau du Conseil municipal : Président -e, Vice-Président- e, Secrétaire, dès le 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019
7. P DM 783 - Projet de délibération du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan pour l'exercice 2017
8. P DM 788 – Délibération du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir
9. P DM 789 – Crédit complémentaire de CHF 1'863.25 TTC à la délibération DM N° 675 concernant la réalisation d'un bassin de rétention-intégration de mesures de gestion pluviale à la 3e étape de la renaturation de l'Aire
10. P DM 790 – Crédit complémentaire de CHF 10'595.50 TTC à la délibération DM N° 661 concernant l'étude de gestion du stationnement
11. DM 794 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 de la Fondation de droit public communal pour les institutions de la Petite enfance
12. DM 795 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 de la Fondation de droit public communal pour le logement à Confignon
13. DM 796 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 du Centre intercommunal de Voirie (C.I.V.)
14. DM 797 - Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 du groupement CRI - 201
15. DM 798 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 de l'ORP Lancy-Cressy
16. DM 799 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 du groupement AFJ-Rhône Sud
17. DM 780 – Crédit d'investissement de CHF 129'000.00 TTC pour l'aménagement d'un dojo, vestiaires et sanitaires à l'Ecole de Confignon et versement de CHF 1'205.00 au Fonds de mise en valeur des bâtiments et des espaces publics (FMV)
18. DM 767 – Projet de délibération pour l'acte constitutif de la société CAD Energie 1 SA et la prise de participation au capital-actions à hauteur de de CHF 40'000.00
19. Questions
20. Propositions individuelles et divers

Mme **Nathalie Von Gunten-Dal Busco** ouvre la séance du 8 mai 2018 du Conseil municipal de Confignon. Elle salue le public présent et informe que M. Sirena est excusé. Le CM aura donc 18 membres.

1. Approbation de l'ordre du jour

La **Présidente** indique avoir 2 propositions de modifications de l'OJ : tout d'abord, concernant les points 14 et 15, ces points seront traités à la prochaine séance, pour cause de non réception des rapports de la fiduciaire. Puis, l'insertion d'une motion de Voix de Gauche que vous avez tous reçu, en nouveau point 19.

**L'insertion de la motion en nouveau point 19 est acceptée à l'unanimité.
L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018

Page 11, Mme **Uldry Frossard**, 4^e ligne : « ...de Frs 700'000.- et **des biens et services...** »

Page 16, M. **Dunant**, encadré : « Le renvoi en commission **de l'aménagement durable** est accepté...»

Le procès-verbal du 10 avril 2018 est, sous réserve des modifications, approuvé à l'unanimité des présents.

3. Communications du bureau

La **Présidente** indique ne pas avoir de communications.

4. Communications des commissions

► Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

M. **Kormann** indique que la commission s'est réunie les 16 et 26 avril pour examiner la demande de crédit d'étude pour la révision du PD Communal. Il a été présenté à la commission les détails de la procédure pour le choix du mandataire. Il est par ailleurs précisé que la révision de notre PDC constitue une obligation légale dès que le PD Cantonal est entré en force, soit accepté au niveau fédéral, ce qui est le cas en l'occurrence. Les membres de la CAD ont examiné si le rapport coût/qualité de l'offre était correct et ont finalement préavisé favorablement et à l'unanimité, le choix du mandataire proposé par le CA. Ce point ne faisant pas partie de l'OJ de ce soir, il sera traité dans une prochaine séance.

Lors d'une 2^e séance, qui était la dernière de plusieurs séances conjointes avec la CFGDE, a été traité la création d'une SA pour la création d'un réseau de chauffage à distance dans le périmètre de la salle communale, suite au nécessaire changement de la chaudière existante. Après de multiples questions et demandes d'éclaircissements, et une lecture minutieuse des éventuels statuts et de multiples demandes d'adaptation, les membres des 2 commissions réunies ont préavisé favorablement la création de cette société par 5 Pour, 2 Contre et 2 Abstentions. Un rapport de préavis a été rédigé et transmis et vaut pour les 2 commissions. Il n'y aura pas de rapport de minorité.

Pour les membres de la CAD, il rappelle qu'une prochaine séance est inscrite pour le 14 mai, à 18H30.

▶ **Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)**

Mme Uldry Frossard informe que la commission a reçu plusieurs invités lors de sa séance du 16 avril, M. Magnin, CM de PLO, et M. Mabut délégué à la culture de PLO, pour discuter du crédit d'étude de Fr. 150'000.- destiné à préciser quantitativement, financièrement et temporellement, les éléments culturels aux Cherpines, sur la pièce D. Mme Schnyder-Joris et M. Huber ont également été reçus pour l'association AMusEN pour présenter le projet de musée pour les enfants qui pourrait prendre place sur la pièce D. Il s'agit d'un projet ludique et pédagogique pour les enfants, les familles et les écoles, avec des activités interactives sur le thème « La Suisse, un pays de diversités ». Puis, Mme Pahud a été reçue pour présenter l'école du cirque de Confignon, ainsi que M. Dafflon, Président de l'association « Une fois, un cirque ». Dès le début des études aux Cherpines, l'école du cirque avait manifesté son intérêt pour développer un pôle des arts du cirque. Aujourd'hui en effet, de nombreux enfants ne peuvent suivre les cours de l'école du cirque, au vu de la longue liste d'attente. Pour aussi élargir l'offre de cours pour les jeunes adultes, seniors, employés des entreprises environnantes, sachant que les arts du cirque constituent un formidable outil d'intégration, de même qu'un lieu d'échanges. Enfin, pour développer et créer en collaboration avec le DIP, une formation en arts du cirque telle que celles existantes pour la danse, la musique et le théâtre et créer un lieu culturel de création et diffusion de spectacles de cirque, par exemple accueillir le Festival suisse de cirque de jeunesse, des productions locales, suisses et d'ailleurs.

Nous avons ensuite rencontré les membres de la commission culturelle de PLO, le 30 avril dernier. Nous avons échangé et discuté de ces projets, mais au vu du nombre important de points à l'OJ ce soir, la délibération relative au crédit d'étude de Fr.150'000.- est reportée au prochain CM du mois de juin et le rapport de commission vous parviendra très prochainement.

▶ **Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)**

M. Taboada ne va pas traiter des séances communes relatives à la CAD Energie 1 SA, mais parlera brièvement des comptes pour lesquels 2 séances + 1 ont eu lieu. Le 23 avril, ont été reçus des fonctionnaires de l'AFC pour nous expliquer comment étaient estimées les recettes fiscales communales. Nous avons été assez surpris de ce qui nous a été expliqué et il en parlera ultérieurement. M. Chirenti, économètre, et M. Andenmatten nous ont donné une explication très pédagogique à l'issue de laquelle nous sommes restés très inquiets. Il y reviendra plus tard lors du débat sur les comptes.

▶ **Commission des constructions, équipements et voirie (CCEV)**

M. Fernandez-Villacanas informe que la commission s'est réunie le 24 avril pour traiter de 2 points : d'une part l'examen d'un programme d'achat d'une trentaine de chaises et pupitres scolaires et d'autre part, l'examen d'un projet de rénovation-modification des fenêtres de l'Ecole de Confignon-Village. Les deux objets ont été préavisés favorablement à l'unanimité. Deux rapports de préavis ont été rédigés et vous seront transmis.

▶ **Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)**

M. Guillaume informe que la commission ne s'est pas réunie.

▶ **Commission sociale, logement et communications (CSLC)**

M. Dunant informe que la commission s'est réunie le 17 avril 2018 et les points à traiter étant réduits, cela a permis une discussion de fond sur le fonctionnement de la commission et son positionnement, notamment de son rôle social pour les prochaines années en relation avec l'état des finances de la commune. Nous avons parlé de notre responsabilité quant aux garanties de prestations sociales et ces discussions vont déboucher sur un tableau qui sera présenté à la

prochaine séance de commission. Il synthétisera d'une part les besoins en prestations sociales de nos communiens et d'autre part, les réponses qui peuvent y être apportées.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la FPE s'est réunie le 11 avril pour le Bureau, puis en Conseil de Fondation, pour étudier et préavisier les comptes. La semaine passée, nous nous sommes réunis à nouveau pour poursuivre notre réflexion relative au renouvellement de la direction et mettre au point l'annonce à paraître pour une codirection de la crèche et travailler sur les cahiers des charges des membres de cette direction.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Conflignon (FL)**

Mme Jay informe que la commission s'est réunie le 16 avril pour traiter des affaires courantes, des comptes 2017 et du règlement du concours SIA pour le projet Hutins, relatif à la mise à jour des dernières modifications.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme Jay informe que le Bureau de la FE s'est réuni le 24.04.18 et le Conseil, le 02.05.18. La préparation et la présentation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un restaurant a été examinée. Ce sujet sera présenté lors du prochain CM de juin, avec un exposé des motifs rédigé de manière commune par les 5 communes concernées. Egalement, une commission réunie pour le sport est prévue le 4 septembre et vous aurez plus de détails lors du prochain CM.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay informe que le CIV ne s'est pas réuni.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Gabus-Thorens

- **Mme Gabus-Thorens** informe qu'avec MCH2, les structures de fonds ne pourront plus être alimentées par des investissements, ce qui peut poser problème. Si vous votez des investissements aujourd'hui, il n'y aura pas la ligne du FMV et nous devons régler cette question. Nous ne l'avons pas encore bien comprise et nous ne sommes pas forcément d'accord avec ce qui a été proposé. Nous y reviendrons ultérieurement.
- L'école de Tréchaumont fête son 40^e anniversaire et une fête aura lieu le 17 mai.

Communications de Mme Jay

- **Mme Jay** rappelle que des travaux sont prévus suite au crédit voté pour « l'axe vert », relatifs à une servitude de passage et à la mise en place d'une cunette. Ils commenceront le 28 mai et dureront 5 semaines. Elle souhaite avertir les personnes qui habitent à proximité que les accès seront garantis.

Communications de M. Uong

- **M. Uong** informe que le Plan localisé du quartier du Rolliet qui est le premier dans le quartier des Cherpines et se trouve entièrement sur le territoire de PLO, a été approuvé par le CE en date du 18.04.18.
- RH : Mme Pascale Pochon (20% réception Mairie) va partir à fin juillet. Une solution avec un CDD d'un an a été trouvée et ce sera Mme Flueckiger qui bénéficie des AIT (chômage) qui la remplacera. Seule une partie de son salaire sera à charge de la commune et cette charge entre totalement dans le budget 2018.

6. Election du bureau du Conseil municipal : Président-e, Vice-Président-e, Secrétaire, dès le 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019.

La Présidente rappelle que conformément au tournus décidé par Voix de gauche, PLR et PDC, elle a reçu les propositions suivantes :

Présidence : M. Kormann (VdG), est élu à l'unanimité.

Vice-Présidence : M. Taboada (PLR), est élu à l'unanimité.

Secrétaire : M. Fournier (PDC), est élu à la majorité de 17 voix et 1 abstention.



Législature 2015-2020
Délibération N° 800
Séance du Conseil municipal du **8 mai 2018**

DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2018 AU 31 MAI 2019

Vu l'article 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu les articles 7 et suivants du règlement du Conseil municipal,

le Conseil municipal

DECIDE

La désignation des membres du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 :

1. D'élire en qualité de Président Monsieur Jean-Claude Kormann (VG), à l'unanimité
2. D'élire en qualité de Vice-Président Monsieur Jean Carlo Taboada (PLR), à l'unanimité
3. D'élire en qualité de Secrétaire Monsieur Nicolas Fournier (PDC), par 17 oui et 1 abstention

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN

Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

7. P DM 783 – Projet de délibération du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan pour l'exercice 2017

M. Taboada rappelle la grande surprise intervenue à la réception des comptes déficitaires, sans alertes préalables dans les mois précédents. La commission a demandé des éclaircissements, particulièrement sur l'aspect recettes. **M. Uong** a donc demandé à des fonctionnaires de l'AFC de venir expliquer comment s'élaborent les prévisions sur lesquelles nous nous appuyons pour construire le budget. En résumé, les 3 éléments clés sont :

- comment l'AFC évalue les recettes ? Elle prend l'année – N₃, donc 2014. A cette période, la taxation est à hauteur de 70% pour ceux qui sont taxés et 30% de contribuables qui soit non toujours pas rendu leur déclaration, soit n'ont pas été taxés. Ceci constitue le point de départ et en 2015 -16-17, la base de données est alimentée au fur et à mesure pour affiner le chiffre de recettes que nous devons prendre en compte pour notre budget. Ce qui nous a donc beaucoup surpris, c'est le caractère encore très aléatoire des taxations 2015 à 2017 qui viennent alimenter en 3 périodes les informations relatives au chiffre des recettes fourni ;

- le modèle de calcul : il a été établi pour la Ville de Genève et ne prend pas en compte les spécificités des communes ;

- responsabilité de la commune : elle est responsable des chiffres retenus pour établir les recettes, en dépit de leur caractère aléatoire. De même, en ce qui concerne le budget de fonctionnement. Là encore, nous avons été surpris, sachant que c'est l'AFC qui donne des valeurs, non garanties, mais pour lesquelles c'est la commune qui sera responsable de les avoir retenues. Pour nous, élus et miliciens, il reste difficile de comprendre comment établir un budget devant répondre aux besoins de la population, mais aussi devant proposer des projets d'avenir.

En conclusion, il retient le caractère très instructif et professionnel de cette rencontre et salue le courage des fonctionnaires venus répondre aux questions, même s'ils ne nous ont pas rassuré.

Il souhaite maintenant revenir sur les comptes 2017 et l'annonce faite d'un déficit de 2,2 mio au niveau des charges. Deux séances ont été consacrées à en comprendre les raisons. Les éléments constitutifs en sont :

-le PACRA (retraites anticipées) pour ~ Fr. 400'000.- : après beaucoup de discussions, le CM l'avait voté et il aimerait que cela soit clair pour tout le monde. Le montant a été provisionné, mais a été mis dans la réserve conjoncturelle et en 2017, il nous a été expliqué qu'il devait être mis dans le fonctionnement. Il s'agit donc d'écritures et non d'un nouveau montant qui viendrait alourdir une dette ;

-restent les 1,8 mio qui constituent une réelle surprise. Dans ce chiffre, il y a 1,2 mio lié aux recettes, soit 10% en moins. Il a été expliqué que les éléments significatifs sont le départ de 2 gros contribuables et 1 parti à la retraite. Nous devons donc avoir rapidement une réflexion sur ce sujet, car il faudra tenir compte dans les budgets futurs de l'impact possible lié à quelques gros contribuables ;

- Trop perçu de recettes depuis 2011-12 : Fr. 200'000.- à rembourser à ce titre. C'est un élément que nous ne maîtrisons pas, cela fait partie des éléments aléatoires ou non consolidés, expliqués par l'AFC ;

- Reliquat : concerne des personnes qui ne payeront finalement pas d'impôts pour différentes raisons. Après 5-6 ans, si ces montants restent ouverts, l'AFC nous demande de les considérer comme perdus. Cet élément n'est lui aussi pas maîtrisable par la commune, il fait partie des éléments que l'on nous donne. En l'occurrence, environ 1,4 mio ;

- dépassement de Fr. 400'000.- sur le budget de fonctionnement dont le CM n'a pas été informé. Sur ce montant, 50% sont justifiables, car liés à des dépenses de remplacement de personnes malades et d'autre part au vandalisme et aux urgences (routes, accidents, etc...). Ces deux postes sont imprévisibles, donc le principe est que le CM vote les dépassements dans ces deux cas.

Il est donc reproché au CA de n'être jamais venu en commission des finances pour nous informer de dépassements et nous les expliquer. Le 10 avril nous prenons connaissance des documents sur CMNet

et nous sommes surpris. Il n'est pas normal que nous n'ayons pas été informés durant l'année sur tous ces éléments (accidents, erreurs de prévision, etc...).

En conclusion, la commission remercie le CA in corpore d'être venu avec des documents de manière très transparente, pour nous expliquer les raisons de cette situation. Maintenant, les points que nous aimerions voir inscrits dans le marbre et surtout dans le PV, ce sont les points suivants :

- 1.- l'information : nous voulons être informés des dépenses dans le cadre du budget de fonctionnement et ne pas être une simple chambre d'enregistrement, mise devant des faits accomplis
- 2.- l'achat d'œuvre d'art : un fonds a été voté à cet effet et toute dépense ayant trait à l'embellissement sur la commune, doit passer par ce fonds et pas par le budget de fonctionnement
- 3.- le vandalisme et le remplacement du personnel : depuis quelques années, ces éléments qui représentent ~ Fr. 200'000.- devront faire l'objet d'une statistique sur les 5 dernières années, pour qu'au prochain budget 2019, il soit possible d'inscrire au budget de fonctionnement ces deux lignes-là.

Tenant compte de ces 3 remarques, la commission a décidé à l'unanimité d'accepter ces comptes.

La Présidente le remercie et ouvre les débats, tout en précisant qu'il ne s'agit pas de refaire les débats des commissions ordinaire et élargie, auxquelles, seules 2 personnes, hors CFGDE, ont assisté.

Mme Uldry Frossard estime qu'il est toujours difficile de nager à contre-courant, encore plus ce soir en présence du Conseiller d'Etat en charge des finances, mais elle tient à faire part d'une autre lecture des comptes 2017. Elle travaille depuis de nombreuses années dans le domaine des finances publiques ce qui explique peut-être son regard quelque peu différent de ce qui vient d'être expliqué par le président de la CFGDE.

Le CM a la responsabilité ce soir d'approuver ou de refuser les comptes 2017. Il doit se prononcer non seulement sur les chiffres, mais aussi sur le respect des principes de gestion financière régis par la LAC et le règlement. Les manquements paraissent très importants, avec un déficit de 2,2 mio et un dépassement d'un million aux charges. Il lui paraît donc important de rappeler les principes fondamentaux régis par la LAC :

-le principe de délibération : aucune dépense ne peut être engagée par une commune sans avoir fait l'objet au préalable d'une délibération. Et la dépense s'entend au sens large et s'applique aussi aux charges de fonctionnement ; et la délibération qui approuve le budget vaut comme base légale pour les charges de fonctionnement

-la spécialité quantitative : toutes les lignes budgétaires ne peuvent être dépassées sans une autorisation préalable du CM. Si l'engagement d'une dépense, non prévue au budget, revêt un caractère d'urgence, le CA peut autoriser l'utilisation anticipée d'un crédit. Par la suite, celui-ci devra néanmoins faire l'objet d'un crédit budgétaire devant le CM

- la spécialité qualitative : une dépense autorisée ne peut être attribuée que pour l'objectif fixé par la ligne budgétaire. Il y a 17 principes et, après en avoir énuméré 3, elle laissera lire les autres directement dans la LAC.

Les dépassements de charges de personnel représentent Fr. 709'000.-, dont Fr. 458'000.- concernant le PACRA. Le CM a approuvé le 21 juin 2016, le règlement communal d'accompagnement en matière de retraite anticipée (PACRA), mais n'a jamais autorisé la dépense de Fr. 458'000.- par délibération budgétaire. Le CA a autorisé en 2017, tous les départs à la retraite échelonnés de 2017 à 2019, sans lignes budgétaires, sans autorisations de dépenses, sans demandes de crédits budgétaires. Les montants des retraites prévues en 2018 et 19 auraient dû figurer respectivement aux budgets 2017 et 2018, avec des décisions du CA en 2017 et 2018, postérieures au vote du budget par le CM. Le règlement PACRA prévoit que la retraite anticipée est accordée en fonction des budgets et de la situation financière de la commune. La réserve conjoncturelle ne change en rien les principes de gestion financière. Elle estime que le règlement du PACRA devra être revu pour y couvrir l'obligation d'une inscription au budget avant que le CA décide de la possibilité d'accorder une retraite anticipée.

Venant ensuite au solde du dépassement de Fr. 250'000.- en charges de personnel, elle fait remarquer qu'il ne s'agit pas uniquement d'absences liées à la maladie. Les comptes et l'exposé des motifs présentent un écart de Fr. 74'000.- pour ces absences maladies et Fr. 89'000.- pour le renforcement du

pôle aménagement, avec pour le solde des cotisations patronales, heures supplémentaires et autres frais. Le nombre d'EPT (équivalent plein temps) était de 25,5 postes au budget 2017 et 27,25 postes aux comptes 2017. Pourtant le CM n'a été saisi d'aucune demande de crédit budgétaire supplémentaire.

Le dépassement des charges en biens et services s'élève à Fr. 296'000.-, soit 10% des charges de la nature 31, sans demandes de crédits budgétaires supplémentaires. Le CA justifie cet écart par des charges dont certaines ne sont pas urgentes, relèvent de l'investissement, du FMV. La location de piano, l'installation de modules pour tablettes et smartphones, l'acquisition d'œuvres d'art et les frais supplémentaires pour la fête de la musique, aucune urgence. Tout ceci a été comptabilisé comme une charge complémentaire pour la fête de la musique et comptabilisé sur la fonction administrative ne permettant pas à la commission culture de connaître le coût complet de cette manifestation. La commission culture a revoté ce même programme culturel sans en connaître le coût total. Il est essentiel que toutes les charges relatives à la culture soient bien imputées à la culture.

Des factures pour un montant de Fr. 60'000.- ont également été comptabilisées en nature 314 entretiens des routes, pour l'alimentation et le raccordement électrique au chemin de la Moulaz et là aussi, l'amélioration durable d'un actif relève de l'investissement. Un crédit d'engagement aurait dû être soumis au CM.

La Présidente interrompt pour rappeler qu'il n'est pas nécessaire de reprendre tous les points...

Mme Uldry Frossard répond qu'elle en arrive aux Revenus et c'est très important. Dans les recettes fiscales, non ce n'est pas la faute à pas de chance, car il y a des outils que l'on peut utiliser pour provisionner jusqu'à hauteur de 8% sur l'estimé fiscal afin de réguler les recettes fiscales et éviter une progression très forte de la fiscalité. C'est un outil que nous devrions utiliser, car après 5 exercices déficitaires, il faut réfléchir à une méthode plus efficace.

Concernant encore les revenus, il semblerait que l'indexation soit calculée 2x, une fois par l'AFC sur les recettes fiscales et une fois par la commune, puisque Fr. 151'000.- ont été rajoutés et qu'il s'agit d'un montant important. D'autres montants encore, amendes, locations de salle, n'ont pu être révisés et contrôlés.

Pour sa part, au vu du non-respect de tous ces principes, elle devra refuser les comptes 2017. Lors de la dernière séance, une prévision des dépenses au 31.12.18 avait été demandée et, l'année avançant, nous ne savons toujours pas si nous allons cumuler un déficit aussi grave pour l'exercice 2018. De même, nous ne connaissons toujours pas les mesures précises prises par le CA pour maîtriser les charges et éviter le déficit. Merci.

M. Taboada intervient pour dire qu'il a bien écouté et rien compris. Cette intervention était trop technique. Comme il l'a dit précédemment, le PACRA a été voté ; nous connaissions le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées par ce PACRA, donc venir à chaque fois dire que ce n'est pas vrai, cela le dérange énormément. Il ne comprend pas pourquoi **Mme Uldry Frossard** revient à chaque fois sur ce point. Ensuite, pour 2018, il rappelle qu'il a annoncé qu'une commission allait en parler. On ne peut tout faire et nous devons tout d'abord traiter des comptes 2017. On peut ne pas être d'accord avec ce qui s'est passé, mais nous aussi, nous ne sommes pas d'accord. Dire que le CM ne comprend rien, cela le dérange. Beaucoup de décisions ont été prises et tout le monde a voté. Des commissions élargies, nous n'en ferons plus, puisque personne ne vient. Mais lorsque l'on étudie le budget en commission, s'il y a des propositions utiles comme le 8%, alors on en parle. Mais une fois le budget voté, il ne sert plus à rien de nous faire des leçons pour dire que l'on aurait pu prévoir. Il a bien compris qu'elle parlait d'outil, aussi lors du prochain budget on en parlera et peut-être alors aurons-nous le même degré de connaissance. Mais il n'a pas le souvenir que pour le budget 2018, cet élément des 8% ait fait l'objet d'une proposition de sa part.

M. Guillaume n'apprécie pas du tout l'intervention de **Mme Uldry Frossard**, très technocratique et faisant passer le CA pour des bricoleurs de comptes ne maîtrisant pas les règles de l'administration communale. Il se distance donc des propos tenus. Il a été le premier à constater l'état des comptes et à

relever l'absence de communication du CA. Comme **M. Taboada** l'a rappelé, le PACRA a été mis dans la réserve conjoncturelle, car nous ne savions pas comment le comptabiliser. Il refuse donc les propos dévastateurs tenus sur ce sujet.

M. Jaccard reconnaît à **Mme Uldry Frossard** des connaissances supérieures à celles de la plupart d'entre nous et concernant ce PACRA, avec la dissolution de la réserve conjoncturelle de 1,446 mio, il aimerait savoir si l'on dissout aussi de fait le PACRA ? C'est une simple question.

M. Taboada répond que le PACRA n'est pas dissous. Pour ceux qui désirent plus de renseignements, il les renvoie au rapport d'une fiduciaire qui l'explique de manière très synthétique et qui fait partie des documents.

M. Uong souhaite dire qu'il a entendu les propos de chacun, mais il souhaite exprimer ici le sentiment du CA. Les critiques de la CFGDE au sujet de l'information ont été bien entendues et le CA in corpore s'est déjà engagé pour l'exercice 2018 à faire les améliorations nécessaires en matière de communication. Concrètement, le CA s'engage à faire une comptabilité tenant compte des engagements. Par contre, il refuse complètement l'accusation gratuite de manipulation de la comptabilité dans le but de cacher des éléments. Il ne l'acceptera pas. Merci.

M. Fournier souhaite faire un petit résumé pour dire ce qu'il y a de positif. Ce qu'il retient, malgré tout ce climat négatif, c'est que le CM a su réagir. Il a déposé deux motions : une pour le futur proche et une pour les projets futurs par Voix de Gauche. Ce budget déficitaire nous a alerté, nous obligeant à nous poser des questions. A l'avenir, nous retiendrons la leçon afin de mieux nous prononcer pour l'élaboration du projet 2019, en tenant compte des éléments apportés par le département des finances du canton et en se montrant plus sages et plus pertinents dans l'approche des éléments budgétaires et comptables.

La Présidente le remercie pour ce résumé. Elle clôt les débats et propose de passer au vote de la délibération qu'elle demande d'afficher maintenant.

M. Fournier relève que la date d'arrivée du rapport de la CFGDE est non du 3 mai, mais d'aujourd'hui.

M. Guillaume signale qu'il faut aussi corriger « l'exercice 2017 », et non 2016.



Législature 2015-2020
Délibération N° 783
Séance du Conseil municipal du **8 mai 2018**

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2017

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le compte administratif pour l'exercice **2017** qui comprend le compte de fonctionnement et le compte des investissements,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département Présidentiel,

Vu le rapport de la fiduciaire **BfB** Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA du 12 avril 2018,

Vu le préavis de la Commission des finances, de gestion et du développement économique (CFGDE) du 03.05.2018 et du rapport du 08.05.2018,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 16 oui, 1 non et 1 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de Fr. **13'010'995.60** aux revenus et de Fr. **15'218'505.33** aux charges, soit un excédent de charges s'élevant à Fr. **2'207'509.73**.
3. D'approuver le compte des investissements 2017 pour un montant de Fr. **681'508.19** aux dépenses et de Fr. **264'432.85** aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. **417'075.34**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. **417'075.34** par l'autofinancement au moyen de la somme de Fr. **2'612'610.30** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement.
5. D'approuver **de dissoudre la réserve conjoncturelle** de Fr. **1'446'265.00**,
6. D'approuver **de porter en diminution** de la fortune nette le montant de Fr. **761'244.73** représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2017.
7. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017 selon le rapport de la fiduciaire, totalisant à l'actif un montant de Fr. **51'957'164.12** qui se compose de :

| | | |
|---|----------------------|---|
| - Patrimoine financier (natures 10 à 13) | 13'365'755.16 | F |
| - Patrimoine administratif (natures 14 à 17) | 38'591'408.96 | F |
| - Avances aux financements spéciaux (nature 18) | 0.00 | F |
| - Découvert (nature 19) | 0.00 | F |
| Total de l'actif | 51'957'164.12 | F |

et au passif un montant de Fr. **51'957'164.12** qui se compose de :

| | | |
|---|----------------------|---|
| - Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) | 948'767.47 | F |
| - Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) | 23'360.000.00 | F |
| - Engagements envers des entités particulières (nature 23) | 109'669.00 | F |
| - Provisions (nature 24) | 2'523'217.52 | F |
| Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements | | |
| - (nature 28) | 471'492.70 | F |
| - Fortune nette (nature 29) | 24'544'017.43 | F |
| Total du passif | 51'957'164.12 | F |

Les engagements en faveur de tiers hors bilan, soit les cautionnements en faveur de la Fondation pour le logement à Confignon, s'élèvent au 31.12.2017 à Fr. **37'027'726.00**.

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN

Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

La délibération 783 est acceptée par 16 oui, 1 non et 1 abstention.

8. P DM 788 – Délibération du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir

M. Taboada annonce qu'il s'agit d'une délibération technique ouvrant un crédit au CA pour couvrir ce dépassement de 2 millions. Il n'y a pas d'éléments supplémentaires à ajouter. La commission a préavisé favorablement à l'unanimité.

La Présidente le remercie et propose de passer au vote.



Législature 2015-2020

Délibération N° 788

Séance du Conseil municipal du 8 mai 2018

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2017 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission des finances, de gestion et du développement économique (CFGDE) du 03.05.2018 et du rapport du 08.05.2018,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui et 1 non

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 suivants pour un montant total de **2'212'509.73 F**, soit :

| | | |
|--------------------------|---------------------|---|
| Dépassements de charges | 1'866'036.37 | F |
| Insuffisances de revenus | 1'634'588.37 | F |
| | <u>3'550'624.74</u> | F |

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges pour un montant de 1'338'115.01 F, soit :

| | | |
|----------------------|-------------------|---|
| Economies de charges | 843'920.04 | F |
| Surplus de revenus | <u>494'194.97</u> | F |
| | 1'338'115.01 | F |

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN

Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

La délibération 788 est acceptée par 17 oui et 1 non.

9. P DM 789 – Crédit complémentaire de CHF 1'863.25 TTC à la délibération DM N°675 concernant la réalisation d'un bassin de rétention-intégration de mesures de gestion pluviale à la 3^e étape de la renaturation de l'Aire

M. Taboada précise qu'il s'agit d'un petit dépassement pour des travaux faits pour la renaturation avec deux communes, Perly et Bernex. Il n'a pas d'éléments à ajouter à l'exposé des motifs qui est assez clair. La commission a préavisé favorablement à l'unanimité

La Présidente propose de passer au vote.



Législature 2015-2020

Délibération N° 789

Séance du Conseil municipal du **8 mai 2018**

CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE CHF 1'863.25 TTC À LA DÉLIBÉRATION DM NO 675 CONCERNANT LA RÉALISATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION-INTÉGRATION DE MESURES DE GESTION PLUVIALE À LA 3^{ÈME} ÉTAPE DE LA RENATURATION DE L'AIRE.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis favorable de la Commission des finances, de gestion et du développement économique (CFGDE) du 03.05.2018 et du rapport du 08.05.2018,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des 18 membres présents

1. D'approuver un crédit complémentaire de CHF 1'863.25 TTC à la délibération DM No 675 concernant la réalisation d'un bassin de rétention-intégration de mesures de gestion pluviale à la 3^{ème} étape de la renaturation de l'Aire
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 7200.490.50300.000 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
3. De boucler le crédit d'investissement du 11 novembre 2014

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN

Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

La DM 789 est acceptée à l'unanimité.

10. P DM 790 – Crédit complémentaire de CHF 10'595.50 TTC à la délibération DM N° 661 concernant l'étude de gestion du stationnement

M. Taboada rappelle qu'une étude de stationnement avait été faite sur la commune avec 2 quartiers, le village et Cressy. En 2014, avait été alors décidé de ne faire qu'une partie de l'étude pour un montant de Fr. 26'500.-. Puis, 1-2 ans plus tard, il a été demandé en commission de la mobilité que cette étude soit élargie en réponse à la demande de la Direction générale de la mobilité qui stipulait que pour mettre en place la zone bleue, il fallait que les deux quartiers soient inclus dans l'étude. La commission a donc demandé à faire l'étude. Aujourd'hui, c'est donc le résultat de cette décision qui doit être voté. La commission a préavisé ce dépassement favorablement à l'unanimité.

La Présidente propose de passer au vote.



Législature 2015-2020

Délibération N° 790

Séance du Conseil municipal du **8 mai 2018**

CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE CHF 10'595.50 TTC À LA DÉLIBÉRATION DM NO 661 CONCERNANT L'ÉTUDE DE GESTION DU STATIONNEMENT.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis favorable de la Commission des finances, de gestion et du développement économique (CFGDE) du 03.05.2018 et du rapport du 08.05.2018,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui et 1 abstention

- 1 D'approuver un crédit complémentaire de CHF 10'595.50 TTC à la délibération DM No 661 concernant l'étude de gestion du stationnement.
- 2 De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 6150.660.50100.000 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- 3 De boucler le crédit d'investissement du 10 décembre 2013.

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN

Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

La délibération 790 est acceptée par 17 oui et 1 abstention.

11. DM 794 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 de la Fondation de droit public communal pour les institutions de la Petite enfance

M. Taboada explique que lors de la présentation de **Mme Gabus-Thorens** toutes les explications ont été données. Les comptes sont bons et le budget maintenu. Il y a toujours 5 places louées à l'extérieur. La CFGDE a préavisé favorablement à l'unanimité.

M. Fournier se demande si pour qu'une commission puisse préavisé sur une délibération, il n'était pas nécessaire que la délibération ait été renvoyée par le CM à ladite commission ? Or, tous ces comptes relatifs aux Fondations et autres groupements n'ont jamais été renvoyés en CFGDE, car jamais inscrits à l'OJ de la dernière séance.

Mme Gabus-Thorens indique être venue les présenter à la commission des finances.

M. Fournier confirme, mais souligne que ce n'était pas à l'OJ du CM du 10 avril et que ces comptes n'ont donc jamais été renvoyés à la CFGDE.

Mme Gabus-Thorens rappelle que tous les comptes des Fondations de droit public doivent être préavisés par la commission des finances. Elle ne voit pas où se situe le problème.

M. Kunz précise que les délibérations des Fondations ou groupements de droit public sont liées aux comptes de la commune. Il ne serait donc pas possible de les voter sans les comptes de la commune. Il faut donc attendre que ces entités aient validé leurs comptes pour que le CM ait la preuve que cela joue bien avec la comptabilité de la commune. C'est cet aspect qui est important, plus que les comptes eux-mêmes.

Mme Gabus-Thorens renchérit en soulignant que ce ne sont pas les comptes de la PE qui ont été acceptés, mais bien le montant de la subvention communale donnée à la PE. Le Bureau de la PE préavisé, puis le Conseil accepte les comptes et une fois ceux-ci audités, ils sont transmis à la commune pour qu'elle vérifie que le chiffre de la subvention communale versée à la PE est bien exact.

M. Taboada ajoute que la CFGDE dispose du rapport de la fiduciaire par rapport aux comptes et donc de toutes les informations nécessaires à la votation de cette DM.

M. Kunz complète en ajoutant que dans les statuts de tous ces groupements et Fondations, il est stipulé que le CM doit voter ces comptes en lien avec les comptes de la commune.

M. Fournier souligne qu'il ne remettait en aucune façon en cause le fait d'avoir eu accès aux documents, mais il lui semblait que dans la LAC, toute nouvelle délibération municipale devait faire l'objet d'une

entrée en matière par le CM, pour être ensuite renvoyée en commission, ce qui n'a pas été le cas en l'espèce.

La Présidente demande si quelqu'un veut encore intervenir et dans la négative propose de passer au vote.



Législature 2015-2020
Délibération N° 794
Séance du Conseil municipal du **8 mai 2018**

APPROBATION DES COMPTES 2017 DE LA FONDATION DE DROIT PUBLIC COMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE A CONFIGNON

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2017 par le Conseil de Fondation,

Vu le rapport de la fiduciaire SCF Révision SA du 3 avril 2018,

Vu le préavis favorable de la Commission des finances, de gestion et du développement économique (CFGDE) du 03.05.2018 et du rapport du 08.05.2018,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des 18 membres présents

- a) D'approuver les comptes 2017 de la Fondation de droit public communal pour la Petite enfance, s'élevant aux revenus et aux charges à **Fr. 2'488'589.57** laissant apparaître un résultat de Fr. 0.00.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2017 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 91'729.30**.
- c) La fortune nette de la Fondation de droit public communal pour la Petite enfance s'élève au 31.12.2017 à Fr. 10'000.00.

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN

Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

La DM 794 est approuvée à l'unanimité.

12. DM 795 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 de la Fondation de droit public communal pour le logement à Confignon

M. Taboada souhaite porter deux éléments à la connaissance du CM : le premier concerne les deux derniers immeubles Cressy Plus et Joseph-Berthet pour lesquels un arrêté du CE est attendu arrêtant le

montant des locations, ce qui permettra de consolider, ou pas, les montants pour 2018. Le deuxième élément est relatif à la caution que la commune a voté à hauteur de 38 mio. Lors de la présentation des comptes, nous avons relevé que le cautionnement était plus élevé que la valeur réelle des biens cautionnés. Il faudra le réétudier pour 2018, quitte à faire une délibération pour déterminer ce montant. La commission a préavisé favorablement à l'unanimité.

M. Dunant relève que dans le rapport de révision que vous avez reçu en annexe aux comptes, en page 78, sont donnés les membres du Conseil de Fondation, mais il comporte des erreurs.

Mme Uldry Frossard a une question relative au Rapport d'activité : il est fait mention d'une validation de délibération au 30.06.17, mais le CM n'a jamais eu à délibérer sur le projet des Hutins (p.6). D'autre part, elle relève que par rapport à la valeur du pré des Hutins, inscrit à Fr. 296'000.- au bilan dans les comptes de la commune, ce montant doit être revalorisé comme tous les actifs au 01.01.18 (selon MCH2, valeur vénale) à un montant de 3 millions, semble-t-il. En cas de vente, la commune devrait comptabiliser une perte de la différence selon MCH2 et le montant de la vente étant prévu à 1,5 million, le montant de la valeur du terrain à 3 millions, elle demande si a été pris en compte la perte et devons-nous en tenir compte ? C'est la question qu'elle pose.

M. Taboada demande pourquoi ceci n'est pas ressorti à la commission ? Si cela a été dit, ce n'était peut-être pas assez fort...C'est dommage, car c'est une information à traiter en commission et pas en plénière.

Mme Uldry Frossard confirme avoir donné cette information.

La Présidente demande si quelqu'un souhaite intervenir, dans la négative, elle propose de passer au vote.



Législature 2015-2020
Délibération N° 795
Séance du Conseil municipal du **8 mai 2018**

APPROBATION DES COMPTES 2017 DE LA FONDATION DE DROIT PUBLIC COMMUNAL POUR LE LOGEMENT A CONFIGNON

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la fiduciaire CTR – Audit SA du 16 avril 2018,

Vu le préavis favorable de la Commission des finances, de gestion et du développement économique (CFGDE) du 03.05.2018 et du rapport du 08.05.2018,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des 17 membres présents

- a) D'approuver les comptes 2017 de la Fondation de droit public communal pour le logement, s'élevant aux produits à Fr. 2'477'766.06 et aux charges à Fr. 2'419'096.94 laissant apparaître un résultat de Fr. 58'669.12.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2017 qui présente à l'actif et au passif un montant de Fr. 40'057'179.75.
- c) Les fonds propres de la Fondation de droit public communal pour le logement s'élèvent au 31.12.2017 à Fr. 4'142'443.85.

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN

Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

La DM 795 est approuvée à l'unanimité des présents.

13. DM 796 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 du Centre intercommunal de Voirie (C.I.V.)

M. Taboada indique que les comptes ont été présentés à la commission, de même que le rapport de la fiduciaire. Il n'a rien à ajouter à l'exposé des motifs et informe que la délibération a été préavisée favorablement, à l'unanimité.

La Présidente propose alors de passer au vote.



Législature 2015-2020

Délibération N° 796

Séance du Conseil municipal du 8 mai 2018

APPROBATION DES COMPTES 2017 DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE (C.I.V.)

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2017 du C.I.V. par le Conseil du groupement,

Vu le rapport de PKF Fiduciaire SA du 19 mars 2018,

Vu le préavis favorable de la Commission des finances, de gestion et du développement économique (CFGDE) du 03.05.2018 et du rapport du 08.05.2018,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui et 1 abstention

- a) D'approuver les comptes 2017 du Centre intercommunal de voirie (C.I.V.), s'élevant aux revenus Fr. 323'557.37 et aux charges à Fr. 323'557.37, soit un résultat de Fr. 00.00.

b) Le total au bilan au 31.12.2017 est de **Fr. 111'364.40.**

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN

Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

La DM 796 est acceptée par 17 oui et 1 abstention.

14. DM 797 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 du groupement CRI-201

Reporté la prochaine séance.

15. DM 798 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 de l'ORP Lancy-Cressy

Reporté à la prochaine séance.

16. DM 799 - Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 du groupement AFJ-Rhône Sud

M. Taboada indique avoir eu une présentation de **Mme Gabus-Thorens** sur ce groupement. Il s'agit de femmes qui accueillent des enfants à domicile. C'est un groupement qui fonctionne bien, qui est en progression, et qui au niveau des finances communales coûte moins cher que des places en crèche. Il relève par ailleurs que c'est aussi une alternative à soutenir, pour éviter le travail au noir dans la garde d'enfants. C'est aussi un progrès au niveau social pour les accueillantes, aussi bien que plus de sécurité pour les enfants. La commission a préavisé favorablement.

La Présidente propose de passer au vote.



Législature 2015-2020

Délibération N° 799

Séance du Conseil municipal du **8 mai 2018**

APPROBATION DES COMPTES 2017 DU GROUPEMENT AFJ – RHONE - SUD

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2017 du groupement de l'AFJ – Rhône Sud,

Vu le rapport de la fiduciaire Multi révision – Belzer et Cie du 27 février 2018,

Vu le préavis favorable de la Commission des finances, de gestion et du développement économique (CFGDE) du 03.05.2018 et du rapport du 08.05.2018,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des 18 membres présents

- c) D'approuver les comptes 2017 du groupement AFJ – Rhône-Sud, s'élevant aux revenus et aux charges de Fr. 2'961'137.95.
- d) D'approuver le bilan au 31.12.2017 qui présente à l'actif et au passif un montant de Fr. 458'940.49.

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN

Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

La DM 799 est acceptée à l'unanimité.

17. **DM 780 – Crédit d'investissement de CHF 129'000.00 TTC pour l'aménagement d'un dojo, vestiaires et sanitaires à l'Ecole de Confignon et versement de CHF 1'205.00 au Fonds de mise en valeur des bâtiments et des espaces publics (FMV)**

La Présidente rappelle que ce sujet avait été présenté au CM du mois d'avril, renvoyé en commissions et ajourné, et se retrouve à l'OJ de ce soir. Les 3 commissions concernées se sont déjà exprimées lors du dernier CM. Elle avait retenu une proposition d'amendement et souhaite savoir si les présidents concernés souhaitent ajouter autre chose et réexprimer les termes de cet amendement ?

M. Kormann rappelle qu'il s'agit du réaménagement d'une salle de classe en Dojo. Les commissions se sont prononcées et l'aménagement proposé, suite à la proposition de **Mme Jay**, consistait à faire des économies sur les équipements en recyclant des casiers de vestiaires de l'ancienne caserne des pompiers. L'économie est estimée à Fr. 7'000.- et l'amendement proposait donc de ramener la ligne mobilier de ce dojo à Fr. 4'000.- dans la délibération.

M. Taboada reconnaît que ce point a été présenté aux commissions, mais n'a pas été amendé dans le cadre des préavis. Avant de voter cet amendement, il souhaite s'assurer de la réelle faisabilité de cette économie et qu'il n'y aura pas de mauvaise surprise. Le budget prévoit Fr. 129'000.-, il n'aimerait pas que, après l'avoir réduit, on soit obligés de voter un dépassement.

Mme Jay rappelle que dans le 1^{er} projet, une proposition pour 10 casiers avait été faite pour des casiers se trouvant au CIV dans les extérieurs et qui ne sont pas utilisés. Cette proposition de casiers pouvant être fermés à clé serait pratique pour les professeurs et aussi accueillir des valeurs au cas par cas. Cette proposition est sûre, réservée et ferme.

La Présidente propose alors de passer au vote de l'amendement, puis de la résolution.

L'amendement consistant à modifier le DECIDE en ramenant le crédit d'investissement à Fr. 122'000.- TTC est accepté par 16 oui et 2 non.

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 122'000.00 TTC POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN DOJO, VESTIAIRES ET SANITAIRES À L'ÉCOLE DE CONFIGNON

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission construction, équipement, voirie du 27 mars 2018

Vu le préavis de la commission des finances, gestion et du développement économique du 27 mars 2018

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui et 1 abstention

- a) D'approuver un crédit d'investissement brut de CHF 122'000.00 TTC pour l'aménagement d'un dojo, vestiaires et sanitaires à l'école de Confignon.
- b) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 122'000.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 2170.370.504 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 2170.370.330 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2019 à 2028».

La Présidente : Nathalie VON-GUNTEN

Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

La DM 780, telle que modifiée, est acceptée par 17 oui et 1 abstention.

18. DM 767 – Projet de délibération pour l'acte constitutif de la société CAD Energie 1 SA et la prise de participation au capital-actions à hauteur de CHF 40'000.00

Mme Gabus-Thorens se retire.

La Présidente rappelle que ce sujet a été présenté au CM il y a plusieurs mois et renvoyé à la CAD et CFGDE. Un rapport commun des 2 commissions a été reçu et elle laisse la parole à **M. Taboada**.

M. Taboada confirme que ce sujet a fait l'objet de nombreuses commissions en commun et il rappelle brièvement que l'idée est de changer la chaudière de la salle communale qui aujourd'hui dessert divers bâtiments communaux sur la place du village par un chauffage à distance susceptible d'alimenter aussi le projet des Hutins. Voilà pour le volet technique, puis le 2^e élément était de créer une société qui aurait pour fonction de faire des investissements et de gérer ce nouveau chauffage à distance. Cette société comporterait 3 actionnaires et la commune en serait un, avec une répartition d'1/3 chacun pour un capital de Fr. 120'000.-. Aujourd'hui, nous ne connaissons que deux associés : Energie durable SA et la commune. Le 3^e est une fiducie que l'on ne connaît pas pour l'instant et qui devra être trouvée, mais dont la prise en charge des Fr. 40'000.- sera assumée par Energie durable SA entretemps. La commune a surtout travaillé sur ces aspects juridiques : 1) le fonctionnement de la structure, 2) les pouvoirs de chaque partie et 3) les moyens pour la commune de se protéger, sachant qu'elle ne serait pas majoritaire. La commission a donc demandé au CA de faire des propositions en ce sens. Ce qui a été proposé et accepté par le partenaire, c'est que toutes les décisions seront prises à l'unanimité. L'autre élément débattu était de savoir si une collectivité comme Confignon pouvait entrer dans le capital d'une SA, car jamais fait à ce jour à Genève. Avec ses 30%, est-ce que la commune serait soumise aux marchés publics ? Les éléments apportés ne sont pas clairs et la surveillance des communes a répondu que ce serait à voir au cas par cas. Par contre, le partenaire a accepté que les règles utilisées par la commune pour les appels d'offres pour la réalisation du réseau, les achats du matériel, (minimum 3 ou 5) soient décidées dans la cadre du Conseil d'administration. Le règlement de la commune sera donc applicable dans cette configuration. Ensuite s'est posé la question de savoir à quel moment le CM pourrait être sollicité ? Au niveau financier, il nous a été expliqué que cette société serait autonome, présente sur les marchés financiers pour trouver des investissements, mais que la commune ne devrait pas participer à ce type d'investissements. Un autre élément important a été la lettre de mission qui nous a été expliquée et devra être discutée par le CM. Cette lettre a pour objectif de dire comment la commune perçoit le développement futur de ce réseau et de donner aux représentants de la commune au Conseil d'administration la possibilité de défendre le point de vue de la commune. Voilà en résumé les 3 éléments requis pour un soutien de la commune à ce projet.

La commission CAD + CFGDE a préavisé favorablement cette délibération, à la majorité de 5 oui, 2 non et 2 abstentions.

La Présidente demande alors si **M. Kormann** souhaite ajouter quelque chose ?

M. Kormann souligne qu'il s'agit d'un gros projet qui a suscité de nombreuses craintes et questions, y compris celles d'ordre général et politique au sens large. Faut-il se dessaisir du bien public au profit d'une SA, la commune n'a-t-elle vraiment pas les moyens de changer sa chaudière, a-t-elle vraiment besoin de chercher des financements externes, etc..., toutes ces questions ont-elles été posées, évaluées et soupesées, et tous les garde-fous nécessaires bien mis en place ? L'inquiétude a été présente à plusieurs points du débat et finalement, la question s'est posée de savoir quelle est la plus-value apportée par la commune ? La réponse réside dans une population captive, celle principalement locataire de la FL dans le périmètre de la salle communale, et à qui on ne va pas demander son avis pour changer le système de chauffage. Or, notre responsabilité est de trouver un système durable, écologique et permettant à ses locataires d'être protégés des abus. Tout ceci a été examiné et le fait de mettre dans cette société, l'obligation de décider à l'unanimité, de disposer de statuts minutieusement revus, nous permet de dire que le champ a été balisé pour répondre aux attentes de modernisation d'une part, et garantir d'autre part que nous resterons dans les prix d'un marché concurrentiel. Les solutions trouvées paraissent satisfaisantes à la majorité. Sur les aspects pratiques, le projet lui paraît tenir la route, sur les aspects politiques par contre, restent des questions non réglées comme le refus de faire partie d'une SA par exemple.

La Présidente ouvre les débats.

M. Taboada a une question technique préalable. L'élément qui le dérange aujourd'hui s'il fallait passer au vote, c'est que personnellement, il n'a pas pu lire les statuts. Il n'a pu vérifier que tous les éléments dont on a parlé, ont bien été retranscrits. Pour cette raison, il est en faveur d'un report du vote, pour que tous les conseillers municipaux puissent les lire.

M. Uong se réfère au rapport de préavis des commissions qui précise bien dans ses dernières phrases : « Elles recommandent au CM l'acceptation de principe de la création de cette société anonyme. L'acte précis de constitution de la société se fera dans un deuxième temps avec des documents préparés devant notaire et reviendra, le moment échéant devant une décision du CM. Il n'y aura pas de rapport de minorité, aucun des membres refusant le projet ne s'étant annoncé dans ce sens. » Ce qui veut dire en fait, que la décision que doit prendre le CM ce soir, c'est d'accepter ou refuser le principe de la constitution d'une SA, avec participation au capital de Fr. 40'000.00 pour la commune. Concernant les statuts, ce document devra être présenté dans un 2^e temps au CM. Cependant, ayant reçu cette demande concernant les statuts hier soir très tardivement, il a aussitôt demandé que l'envoi de ceux-ci soit fait dès demain matin.

M. Kormann confirme que ce n'est pas l'objet du débat de ce soir, puisque même si nous passions en revue les statuts ce soir, ce ne serait pas définitif avant l'examen de leur établissement formel. Le débat de ce soir, c'est la décision de principe, voulons-nous entrer dans cette aventure ou pas ? Il lui semble que reporter cette décision revient plus à une manœuvre dilatoire que de tout autre chose.

M. Taboada corrige en rappelant qu'il a simplement demandé à pouvoir les lire.

M. Dunant aimerait aussi revenir sur les statuts, comme point central de la décision à prendre. Dans les débats de la commission, beaucoup de choses ont été dites, acceptées, ont évolué, et le résultat est tout à fait satisfaisant. Personnellement, il a voté en faveur du préavis présenté, cependant, une mise à jour des statuts en fonction des amendements proposés lors de ces séances de commission, reste pour lui très important. Ce ne sont pas forcément des points « bloquants », mais suffisamment importants pour qu'il soit nécessaire d'avoir une dernière séance de commission commune pour clore cette étape et présenter un produit totalement abouti. Il n'y a pas aujourd'hui de pression temporelle à décider tout de suite.

M. Kormann entend bien, mais après 4 rencontres et de nombreux aller-retour, le préavis a bien été voté.

M. Jaccard approuve l'idée du produit fini, car nous avons pu nous rendre compte des conséquences qu'une certaine légèreté pouvait avoir. Si on vote ce soir la participation de la commune dans une SA, c'est fait. Qu'importe les statuts, nous serons dans une SA et cela le gêne. Si ces statuts ne sont pas très clairement libellés, nous avons un risque de ne pas avoir le produit final souhaité. Il rappelle que si nous votons en faveur de la participation de la commune à une SA ce soir, ce sera terminé et nous serons partie prenante avec un risque considérable pour la commune.

La Présidente demande à afficher le DECIDE.

Mme Uldry Frossard souhaite savoir après avoir lu dans les statuts que « la société peut agir en Suisse et à l'étranger par sa participation à d'autres entreprises ou la constitution de succursales ou filiales » et dans le DECIDE, où il est dit que la CAD agit et a pour but le financement d'un chauffage à distance sur la commune de Confignon, si la société pourra agir sur la commune de Confignon, ou bien en Suisse et à l'étranger, et développer le chauffage à distance n'importe où ? De plus, elle trouve dommage de ne pas connaître nos partenaires. Il avait été question de la Banque alternative et du Crédit Suisse, pour quelles raisons ceux-ci ont-ils renoncé au projet ?

M. Taboada informe qu'il n'a pas été question de savoir si d'autres partenaires étaient intéressés. La commission s'est plutôt penchée sur la pertinence du projet, ses avantages et inconvénients, et non de se renseigner sur les discussions avec d'autres sociétés.

Mme Uldry Frossard redemande si quelqu'un peut répondre à sa question relative l'action de la société sur Confignon ou partout à l'étranger pour développer ce type de chauffage ? Et si la commune aura à participer à une activité commerciale ?

M. Taboada indique qu'il a été répondu en commission que cette société pourra aller partout ; c'est une SA qui est là pour faire du bénéfice. La commune participera à cette SA, mais c'est une entreprise privée.

M. Jaccard estime que les intérêts de la commune ne sont pas clairs et il se demande quel intérêt peut-il y avoir pour un investisseur à ce qu'une commune participe à ce projet, avec un droit de veto ? Est-ce que la commission s'est posé cette question ?

M. Taboada répond oui, toutes ces questions ont été posées et sans refaire le débat de la commission, il est clair que cette société a un intérêt à la participation de la commune. C'est celui de rassurer les acteurs du marché financier, lorsqu'elle ira chercher des fonds pour investir. Quant à répondre au niveau politique, si c'est le rôle de la commune ou pas, c'est encore une autre question. Il propose donc de revenir à la proposition de **M. Dunant** de décider si on veut reporter cette votation, avec une commission qui pourra inclure toutes les personnes intéressées à participer à ce débat, ou pas.

La Présidente rappelle que le préavis a été voté, la proposition faite, c'est donc un renvoi en commissions CAD et CFGDE, élargie à tous ceux qui veulent y participer, mais sans droit de vote.

Mme Hofer estime que l'ouverture à ceux qui n'ont pas participé aux séances précédentes nécessite de fournir un résumé des 4 séances passées, de façon à ne pas revenir sur les sujets déjà traités.

La Présidente propose donc de voter sur le renvoi en commission CAD + CFGDE.

| |
|--|
| Le renvoi en CAD + CFGDE est accepté par 16 oui et 2 abstentions. |
|--|

Mme Gabus-Thorens réintègre la séance.

19. Motion 132 - « Pour une concertation nouvelle et accentuée avec l'Etat en vue du financement du quartier des Cherpines »

M. Kormann invite chacun à s'approprier cette motion et à la voter ce soir. Elle est développée en 4 points et il souhaite en souligner le sens principal. Nous avons d'un côté la douche froide des recettes fluctuantes donnant à lieu à un psychodrame tous les 3-4 ans et de l'autre, une décision cantonale pour la construction du quartier des Cherpines dont le coût est estimé à 65 mio. En conséquence, le canton nous impose de construire d'énormes infrastructures, de concert avec une commune 4 à 5 fois plus riche que nous, mais dont les 2/3 principaux sont à notre charge. De fait, le canton nous impose de nous endetter sur plusieurs générations alors même que le département des finances de ce même canton nous empêche de construire notre budget ordinaire. Nous demandons donc que le CA ait toute latitude pour interpeller le CE sur le fait que Confignon n'a pas la possibilité de prendre sur le budget de fonctionnement le développement de ce futur quartier. Nous demandons donc que l'on nous vienne en aide pour financer ces infrastructures que l'on nous demande de construire.

La Présidente le remercie et propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis. Elle ouvre donc les débats sur le fond.

M. Dunant indique que les invites sont très justes et cohérentes, mais existent déjà à différents niveaux, tant du point de vue de la politique communale menée par nos autorités que des différents outils déjà en place, tel que le FI par exemple. Cependant, vu l'état de nos finances, il semble important d'affirmer qu'une demande de cohérence en matière d'annonce de chiffres donnés par l'Etat est particulièrement importante pour notre commune.

Pour cette raison, nous proposons de renvoyer cette motion au CA pour qu'il revienne avec des réponses aux questions posées.

Mme Uldry Frossard constate qu'il est très bien de prendre conscience du coût des investissements aux Cherpines et des projets votés dernièrement, mais elle pense qu'il faut aussi être conséquent. Lorsque l'on vote favorablement au Plan Directeur Cantonal 2030, favorablement à l'augmentation de l'offre de logements, sans en connaître le coût, on ne peut ensuite aller demander au voisin une participation. PLO s'est beaucoup investi pour limiter la densité aux Cherpines et refuser une augmentation des logements, alors le CM l'a acceptée. Aussi, demander de l'aide à PLO comme le propose la motion, elle ne sait pas très bien comment cela sera reçu. Une aide est aussi demandée à l'Etat, mais surtout, nous devons, à chaque vote pour un projet, une augmentation de logements, un plan directeur de quartier, nous poser la question du coût. C'était l'objet de la question qu'elle a déposée le 8 mars et où le CA avait indiqué un montant de 65 mio pour les investissements aux Cherpines, mais il y avait aussi une 2^e partie à la question, qui concernait le fonctionnement. Des outils existent et nous pouvons certainement œuvrer pour obtenir une participation plus grande d'autres communes, notamment des plus riches, mais pour PLO, et contrairement à ce qu'a dit **M. Kormann**, ils vont assurer une grande participation aux investissements des Cherpines, avec 200 mio pour le sport et aussi construire une école, des crèches et les infrastructures qui vont avec. Nous devons donc bien travailler sur les sources de financement, mais aussi réfléchir à la question du coût social de ces quartiers. Les catégories de logements en question ne vont pas faciliter les finances de la commune et il faut donc réfléchir à tout cela. Elle rejoint donc la proposition de **M. Dunant** pour un renvoi au CA.

M. Guillaume confesse n'avoir pas tout de suite compris le but de cette motion alors que le FIDU et plusieurs autres instruments existent. Les communes riches sont solidaires, il ne pense donc pas possible d'obtenir plus de ce côté, mais il est d'accord de renvoyer cette motion au CA pour obtenir un éclaircissement.

Mme Gabus-Thorens précise que ce n'est pas en 2018 que nous avons découvert qu'il y avait un problème aux Cherpines. Nous nous sommes déjà beaucoup battu et avons obtenu le développement du Fonds urbain, obtenu la modification de loi sur les équipements, etc..., mais il reste en effet beaucoup à faire.

M. Jaccard rappelle que si nous sommes inquiets pour les 65 mio d'investissements, c'est parce que nous ne les avons pas en fonds propres et il est sûr qu'aucune banque ne nous prêtera cet argent. Ce quartier ne se fera donc pas, le financement des infrastructures publiques n'étant pas assuré. Ce sera peut-être possible par étapes, sur 20 ou 30 ans.

La Présidente, en l'absence d'autres propositions que le renvoi au CA, propose alors de voter sur celui-ci.

Le renvoi de la motion 132 au CA est accepté à l'unanimité.

20. Questions

M. Kormann souhaite revenir sur un point présenté dans les communications du CA par **M. Uong**. Il nous a été présenté l'engagement d'une personne issue du chômage pour une durée d'un an en CDD et en nous indiquant que nous bénéficierons des aides pour le retour à l'emploi. A regret, il doit annoncer que c'est illégal. Les ARE ne peuvent être engagées que pour des CDI. Il invite donc le CA à étudier son dossier et à s'assurer de ce qu'il nous propose.

M. Uong demande à **M. Kunz** de bien vouloir répondre.

M. Kunz se réfère à un arrêté de l'Office cantonal du chômage qui, sur la base du contrat établi par la commune d'une durée déterminée, a accepté que cette personne en formation, soit au bénéfice de ce type de contrat avec une AIT(allocation insertion travail).

M. Guillaume demande à **Mme Jay** un suivi relatif au rapport de la Cour des comptes pour les Evaux.

Mme Jay répond qu'elle demandera au directeur de vous faire à nouveau une page A4, synthétisant ces éléments.

M. Fournier a une question pour le CA en général et pour **M. Uong** en particulier. L'arrêté du CE pour le PLQ Rolliet est sorti avec notamment dans les considérants un paragraphe qui a interpellé les CM de PLO et nous-mêmes. La concomitance entre la construction de logements et des mesures de mobilité adaptées qui avait été exigée par notre CM lors de l'adoption des divers plans précédents, semble être vue de manière négative dans cet arrêté par les juristes du département alors que les CE s'étaient engagés à le respecter. Il voudrait donc juste savoir si la lecture de cet arrêté est erronée ou si ce n'est pas le cas, si le CA a interrogé le CE pour s'assurer de sa volonté de maintenir cet accord ?

M. Uong estime que nous sommes toujours dans l'esprit de ce qui a été signé entre le CE et nos deux communes. Nous allons néanmoins interpeller le CE et en cas de non-respect de cet accord, existent des mesures au niveau des communes qui pourront être prises. Par exemple, si les mesures en termes de mobilité n'arrivent pas en même temps que les constructions de logements, à ce moment, les préavis pour les autorisations de construire devront être reconsidérés.

Mme Gabus-Thorens précise que **M. Fournier** a fait référence à un arrêté pris en réponse à l'opposition d'une personne physique. Il s'agit d'une réponse très juridique qui pose que le CE a des lois qui l'engage et une **convention** qui le lie aux communes. Cette convention qui lie l'Etat aux communes sur la mobilité ne peut pas être invoquée par une personne physique. Ce n'est que la commune qui est en mesure de s'opposer aux autorisations de construire pour ce projet-là. S'agissant de conventionnel et non de légal, ce ne sont que des personnalités de droit public qui peuvent l'invoquer.

M. Vatter a une question pour **Mme Jay**. Dans le quartier de Cressy, nous avons eu des containers en feu et les beaux jours arrivant, il voudrait savoir si quelque chose a été prévu pour cet été, APM ou autres ?

Mme Jay informe que suite à ces incidents, elle a eu une réunion avec la Police de proximité de Carouge pour mettre en place un dispositif comprenant les APM dans un 1^{er} temps. L'idée étant d'assurer une présence durant l'été comme cela avait été fait la dernière fois avec une police privée. Elle a amené le projet au CA où plusieurs offres lui ont été demandées et sont à l'examen.

21. Propositions individuelles et divers

M. Fournier informe qu'un tournoi de pétanque des élus aura lieu en juin prochain, les personnes intéressées sont les bienvenues.

La Présidente clôt sa dernière séance en qualité de Présidente et souhaite dire qu'elle est très satisfaite de la manière dont se sont déroulées les séances du CM. Elle a eu beaucoup de plaisir à présider et veut remercier chacun pour sa participation dans le traitement des très nombreux sujets. Elle remet donc les clés à **M. Kormann** pour la suite et lui souhaite plein succès.

La Présidente lève la séance à 23H.



Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO
Présidente



Jean Carlo TABOADA
Secrétaire